

**Annexe D7 : Documents concernant l'accompagnement des associations bretons souhaitant l'habilitation**

---

Mailing liste :

ARS : Jean-Pierre Epailard

Aides : Pierre Olivier Le Clanche

CDAG : Faouzi Souala/ Marie-Claire Lemartelot

COREVIH : coordinatrice/Président

Associations souhaitant l'habilitation : REVIH35, Orange Bleu et Pare à Chute

En questionnement : CGLBT, autres

Courrier du mail :

Bonjour,

Le COREVIH Bretagne organise le **jeudi 12 avril 2012 de 14h30 à 16h30** un temps d'échange sur les TROD (Test Rapide d'Orientaion Diagnostique).

Je vous transmets **ci-joint l'invitation** à cette rencontre.

Ce temps d'échange, en présence de l'ARS, sera l'occasion d'apporter des réponses aux questions que se posent certaines structures sur l'utilisation de ce nouvel outil et de les accompagner, si elles le souhaitent, vers une démarche d'habilitation en leur apportant un appui méthodologique et juridique pour la réflexion menée dans leur structure et pour les modalités de dépôt du dossier de demande habilitation.

Des témoignages et des expériences de terrain seront également relatés par des représentants associatifs et du personnel médical et paramédical, afin d'alimenter la réflexion.

Pour préparer au mieux cette rencontre, veuillez renseigner la fiche « recueil des attentes » ci-joint.

Je vous remercie de bien vouloir répondre **avant 04 avril 2012** en utilisant le lien suivant :

Cordialement.

Hadija Chanvriil

Ou Cédric Arvieux

Pièces-jointes :

Invitation

Recueil des attentes

Modèle d'accord partenarial CDAG/AIDES Bretagne Atlantique

Lettre d'invitation avec papier entête corevih

## **INVITATION**

**Réunion d'information et d'échange relative à l'outil Test Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD)**

Madame, Monsieur,

Afin de répondre aux questions que se posent un certain nombre de structures bretons, le COREVIH Bretagne vous propose un temps d'échange « questions-réponses » relatives à l'outil TROD le :

**Jeudi 12 avril 2012 à 14h30**

Cette réunion aura lieu dans les locaux du COREVIH Bretagne  
Pavillon Le Chartier – CHU de Rennes – Hôpital Pontchaillou

Cadre légal, place des TROD, publics ciblés, dossier d'habilitation, formation, utilisation des TROD, échanges d'expériences de terrain, financement.... tous ces thèmes, autour desquels les structures associatives, sanitaires ou médico-sociales se posent de nombreuses questions, seront abordés et discutés, en présence de professionnels de santé, d'associations et de représentant de l'ARS.

Comptant sur votre présence,

Très cordialement.

Hadija Chanvriil  
Coordinatrice du COREVIH Bretagne

Feuille recueil des attentes :

<b>Thèmes</b>	<b>Questions</b>
<b><u>Cadre légal</u></b>	
<b><u>Place des TROD</u></b>	
<b><u>Publics ciblés</u></b>	
<b><u>Dossier d'habilitation</u></b>	
<b><u>Formation</u></b>	
<b><u>utilisation des TROD</u></b>	
<b><u>Echanges d'expériences de terrain</u></b>	
<b><u>Financement</u></b>	
<b><u>Autres</u></b>	

Personnes envisagées :

ARS : Jean-Pierre Epailard

Aides : Pierre Olivier Le Clanche

CDAG : Faouzi Souala/ Marie-Claire Lemartelot

Président COREVIH

Coordinatrice COREVIH

cadre législatif et dossier d'habilitation

témoignages et expériences de terrain

accord partenarial/formation

aspects financiers

cadre opérationnel régional, suivi et évaluation

(cf. Commission dépistage)



## **ACCORD PARTENARIAL**

### **TROD réalisés par AIDES – lien technique avec les CDAG du Conseil Général du Morbihan**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les usagers ayant bénéficié d'un test rapide VIH positif ou douteux, dans le cadre des actions de prévention et dépistage menées par l'association AIDES dans le département du Morbihan, seront orientés pour réaliser un test sanguin ELISA et un test de confirmation Western Blott soit vers les CDAG de Lorient et Vannes soit vers un autre lieu de leur choix (dans le cas d'un test rapide invalide : un dépistage classique par technique ELISA sera proposé).

#### **Article 2 :**

Dans le cas de TROD négatif, l'association AIDES informera la personne de l'intérêt de compléter le dépistage du VIH par celui des autres IST et le cas échéant orientera celle-ci vers le CDAG de Vannes ou de Lorient.

De même, en cas de prise de risque inférieure à trois mois, AIDES informera la personne de la possibilité de réaliser un test classique ELISA du fait du délai plus court de détection de la séroconversion et celle-ci pourra également être orientée vers le CDAG afin de bénéficier de ce test.

#### **Article 3 :**

**L'association AIDES BRETAGNE ATLANTIQUE assure des actions, au sein de ses locaux, pour la réalisation des tests rapides VIH :**

12 rue Yves Collet, Cité Allende – 56100 LORIENT

#### **Le CDAG de Lorient assure des consultations médicales les :**

- Lundi de 17 h 00 à 18 h 30
- Mardi de 12 h 00 à 17 h 00
- Vendredi de 16 h 00 à 18 h 30
- Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

#### **Le CDAG de Vannes assure des consultations médicales les :**

- Lundi de 13 h 30 à 15 h 30
- Vendredi de 10 h 00 à 14 h 00

[A noter, qu'il existe également sur les deux sites la possibilité de bénéficier d'une consultation sexologique gratuite]

En cas de modifications, AIDES Bretagne Atlantique et les CDAG de Lorient et Vannes s'engagent à **se transmettre leurs nouveaux horaires**, ou **toutes autres modifications pouvant être utiles**.

**Article 4 :**

Afin de faciliter l'accueil des consultants orientés par AIDES pour réaliser des prélèvements sanguins suite à un test rapide VIH positif, douteux ou invalide, une fiche sera remise par AIDES aux personnes concernées.

Cette fiche mentionnera le résultat du TROD et sera présentée à l'infirmière ou au médecin lors de son accueil au CDAG.

Ces consultants seront reçus ou pris en charge par le médecin du CDAG comme toute personne se présentant au CDAG pour réaliser un test VIH. La fiche mentionnant le résultat du TROD sera jointe au dossier médical et le résultat du TROD sera également précisé sur le bon du laboratoire de rattachement afin que celui-ci prenne en compte le caractère urgent du test ELISA et du Western Blott prescrits dans ce cadre.

La prise en charge sera anonyme et gratuite et respectera en tout point le cadre réglementaire de la structure.

**Article 5 :**

**Tous les CDAG/CIDIST du Département du Morbihan seront destinataires de ce protocole** à titre d'information et pour éventuellement l'utiliser dans le cas où un consultant choisirait de se rendre dans une de leurs structures.

**Article 6 :**

Ce protocole est valide jusqu'à fin 2013. Il sera renouvelé par tacite reconduction, par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 3 mois

Fait en deux exemplaires  
A Lorient le  
.....

**Direction PMI-Actions de Santé  
Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit 56  
Projet**

**Association AIDES  
Le Coordinateur de  
Territoire Bretagne Atlantique**



## RÉUNION D'INFORMATIONS - TRODs /TESTS RAPIDES D'ORIENTATION AU DEPISTAGE

---

### Cadre réglementaire

---

**Arrêté du 9 novembre 2010** fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine

---

### Objectifs de l'offre de dépistage par les TROD

---

- Contribuer à **compléter l'offre traditionnelle** de dépistage de l'infection à VIH 1 et 2 existante auprès des populations et des individus les plus exposés au risque de transmission du VIH
- Permettre aux **populations les plus exposées** au risque de transmission du VIH ou aux **populations les plus isolées** :
- Un **accès facilité et renouvelé** à la connaissance de son statut sérologique vis-à-vis de l'infection par le VIH ;
  - une **adaptation des stratégies préventives** de chacun en fonction de la connaissance actualisée de son statut sérologique et de celle de ses partenaires ;
  - **l'entrée et l'accompagnement dans une démarche de soins la plus précoce possible** pour les personnes découvrant leur séropositivité au VIH.

---

### Qui peut réaliser les tests ?

---

- **Sans habilitation de la structure par l'ARS** (mais rédaction obligatoire d'une procédure d'assurance qualité) :
    - Un **médecin** exerçant en cabinet **libéral** ;
    - Un **médecin**, un **biologiste médical**, une **sage-femme** exerçant dans un **établissement** ou dans un **service de santé** ;
    - Un **infirmier** ou un **technicien de laboratoire** exerçant dans un **établissement** ou dans un **service de santé**, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un biologiste médical ;
- Toutes ces personnes sont désignées par le directeur de l'établissement ou du service de santé
- **Avec habilitation de la structure par l'ARS** :
    - Un **médecin**, un **biologiste médical**, une **sage-femme** ou un **infirmier** intervenant dans une **structure de prévention** ou une **structure associative** impliquée en matière de prévention sanitaire,
    - Un **salarié** ou un **bénévole, non professionnel de santé**, intervenant dans une **structure de prévention** ou une **structure associative**, à condition qu'il ait préalablement suivi une **formation à l'utilisation des tests rapides** d'orientation diagnostique de l'infection à VIH 1 et 2

---

### L'intérêt et les limites des TROD

---

- ❖ **Dans tous les cas il convient de rappeler que les TROD ont une valeur d'orientation et ne font pas le diagnostic de séropositivité. Ils doivent TOUJOURS conduire à la réalisation d'un ELISA et d'un Western Blot avant de considérer la personne comme séropositive**

→ Le cas de la **primo-infection** : risque de passer à côté des primo-infections asymptomatiques. Rendre un TROD négatif à des sujets en cours de primo-infection pourrait avoir des conséquences majeures pour le sujet (retard au diagnostic, fausse réassurance...) et pour son entourage (transmission...).

→ les TROD ne doivent pas être utilisés à **moins de 3 mois d'une prise de risque** (si délai non atteint, privilégier une technique de dépistage standard).

- ❖ **Donc importance du counseling et de la notion de délai depuis la dernière exposition, avant de considérer le TROD comme un outil à utiliser dans une situation donnée.**

- **En médecine générale :**

**Intérêts :**

- Une porte d'entrée du dépistage très large

**Freins identifiés :**

- Médecin débordés par d'autres activités
- Qui va payer, comment facturer ?
- Résultats de l'étude DEPIVIH (dépistage en médecine de ville avec test rapide) montrent que 41% des médecins ayant participé à l'étude ne souhaitent pas utiliser ces tests (difficulté dans le recueil de la goutte de sang, caractère chronophage de la procédure) → (test utilisé VIKIA, délai de rendu 30 minutes)
- Le manque d'information / de formation sur la pathologie VIH
- La difficulté d'aborder le thème de la sexualité

**Solutions envisagées :**

- Formations des médecins généralistes (en cours = formation SFLS-SPILF-CNGE déclinée en région et pilotée par les Drs. Benoit ROZE et xxxxxx)
- Améliorer la communication sur les réseaux et leurs fonctions
- Prôner un dépistage plus systématique, moins dépendant d'une évaluation médicale des prises de risque

- **En CDAG :**

**Intérêts :**

- Actions « hors les murs » des CDAG qui touchent les populations les plus exposées et les plus isolées
- Dans les murs : indication encore à discuter – (éventuellement proposer à quelqu'un qui ne voudrait pas de prise de sang ou qui ne voudrait pas voir un médecin)
- Valoriser le travail IDE

**Freins identifiés :**

- Pour les populations particulièrement à risque, le risque d'augmenter le nombre de faux négatifs en raison des limites techniques des tests (risque de rater les primo-infections), risque de passer à côté des autres IST et / ou hépatites

- **En structures accueillant des usagers de drogues**

**Intérêts :**

- accès facilité et renouvelé à la connaissance de son statut sérologique vis-à-vis de l'infection par le VIH ;
- adaptation des stratégies préventives
- l'entrée et l'accompagnement dans une démarche de soins la plus précoce possible pour les personnes découvrant leur séropositivité au VIH.

**Freins :**

- Fort risque de passer à côté des hépatites

- **Dans les lieux commerciaux :**

**Intérêts :**

- accès facilité et renouvelé à la connaissance de son statut sérologique vis-à-vis de l'infection par le VIH ;
- adaptation des stratégies préventives
- l'entrée et l'accompagnement dans une démarche de soins la plus précoce possible pour les personnes découvrant leur séropositivité au VIH.

**Freins :**

- Pour les populations particulièrement à risque, le risque d'augmenter le nombre de faux négatifs en raison des limites techniques des tests (risque de rater les primo-infections), risque de passer à côté des autres IST et / ou hépatites
- Questions d'acceptabilité et de confidentialité
- Risque de fausse ré-assurance qui pourrait augmenter le nombre de prises de risque dans des lieux festifs

- **En structures de prévention ou structure associatives**

**Intérêts :**

- Toucher des publics les plus ciblés et/ou les plus isolés (migrants, précaires, HSH....)
- Proposer une offre de dépistage alternative pour un public n'ayant pas recours à une offre de dépistage conventionnel
- Dépistage par les pairs
- pas de blouse blanche
- liens de confiance préalablement établis pour des résidents (par exemple)

**Freins :**

- Pour les populations particulièrement à risque, le risque d'augmenter le nombre de faux négatifs en raison des limites techniques des tests (risque de rater les primo-infections), risque de passer à côté des autres IST et / ou hépatites

- **Au sein des UCSA :**

**Intérêts :**

- Eviter les absences de rendus de résultats liés à la libération rapide
- Renouveler facilement un test de dépistage en cours de détention si le détenu le pense utile

**Freins :**

- Pour les populations particulièrement à risque, le risque d'augmenter le nombre de faux négatifs en raison des limites techniques des tests (risque de rater les primo-infections), risque de passer à côté des autres IST et / ou hépatites

## **Le dossier administratif d'habilitation de l'ARS**

---

### **Qui ?**

Toutes structures de prévention ou associative impliquée en matière de prévention sanitaire (Loi 1901)

### **Habilitation de l'ARS = Signature d'une convention avec l'ARS pour 3 ans si respect du cahier des charges :**

- personnel salarié ou bénévole en nombre suffisant et ayant suivi une formation théorique et pratique
- locaux et lieux d'interventions permettant un accueil individualisé et la confidentialité
- respect des recommandations de bonnes pratiques
- articulation avec le réseau de prise en charge (convention avec CDAG, labo, établissements de santé...)
- procédure assurance qualité
- Evaluation

### **Quand ?**



Dépôt et traitement du dossier tout au long de l'année

Référent ARS Bretagne : Dr. Jean-Pierre Epaillard

## **Les formations**

---

### **Qui ?**

- Formation **théorique ET pratique** validante **obligatoire** pour le **personnel salarié ou bénévole** des **structures de prévention ou associatives**
- Formation **recommandée** pour le **médecin** exerçant en cabinet libéral, le **médecin**, le **biologiste**, la **sage-femme médical**, l'**IDE**, le **technicien de laboratoire** exerçant dans un **établissement ou dans un service de santé**
- Formation **recommandée** pour le **médecin**, le **biologiste**, la **sage-femme médical**, l'**IDE**, exerçant dans **des structures de prévention ou associatives** à condition que ces structures dispose de l'habilitation ARS.

### **Les formations en Bretagne:**

- Formation délivrée par l'association AIDES (organisme de formation).
- Formation pour les professionnels de santé proposée par les fabricants de tests (pas validante)

### **Les formations sur les autres régions :**

→ A destination du **personnel salarié ou bénévole des structures de prévention ou associatives** et des **professionnels de santé** :

- Formation du réseau ville hôpital (Hépatites-Sida) HEPSILO délivrée à Orléans
- Formation du CRIPS PACA délivrée à Marseille et à Nice
- Formation de l'IREPS Aquitaine délivrée à Bordeaux
- Formation SFLS (en cours d'élaboration)
- Formation du CHU de Caen (coordonnée par le COREVIH basse Normandie) délivrée à Caen

→ A destination des **professionnels de santé** uniquement :

- Formation de la SFLS délivrée à Rennes

## Utilisation des TROD dans la Bretagne

---

---

→ **Etablissements ou services de santé** réalisant des TROD au 12 avril 2012 :

- CDAG Lorient / Vannes, Brest et Rennes

→ **Structures de prévention ou associatives** impliquées en matière de prévention sanitaire (Loi 1901) **habilitées** pour réaliser des TROD au 5 avril 2012 :

- association AIDES

→ **Structures non habilitées** réalisant des TROD **en partenariat** avec un établissement ou un **service de santé ou une association habilitées** :

- SNEG

## Projets envisagés dans la région Bretagne

---

---

**56 :**

→ CAARUD « Pare à Chute »

**35 :**

→ REVIH 35

→ L'Orange Bleu (collectif)

## Réflexions / Questions

---

---

→ Formation du CHU de Rennes (coordonnée par le COREVIH Bretagne) délivrée à Rennes. Une formation ouverte et validante pour le personnel salarié ou bénévole des structures de prévention ou associatives ? (environ 15 personnes seraient à former sur la région à ce jour)

## Annexe 1 : calendrier des actions

---

### Le département du Morbihan

Mercredi 11 Avril, Intervention à proximité du sauna HSH Le Korosko, sis 18 rue Lazare Carnot à LORIENT, de 17h à 19h.

Mercredi 18 Avril, Intervention à proximité du Café Pop, sis 54 avenue de la Perrière à Lorient, de 21h à 1h du matin.

Jeudi 26 Avril, Intervention au sein du Commerce LGBT Dans un Autre Monde, sis 6 rue de L'Etang, à VANNES de 22h à 1h du matin

Samedi 28 Avril, Intervention au sein de l'établissement LGBT l'Underground (discothèque) sis rue Amiral Favereau à LORIENT, de 23h à 2h du matin (à confirmer),

Mercredi 9 Mai, Intervention à proximité du sauna HSH Le Korosko, sis 18 rue Lazare Carnot à LORIENT, horaire à confirmer.

Jeudi 10 Mai Intervention sur un lieu de rencontres extérieures du Morbihan (lieu et horaire à définir)

Mercredi 30 Mai, Intervention au sein d'un commerce sur Lorient à confirmer

Mardi 5 Juin, Intervention sur un lieu de rencontres extérieures du Morbihan (lieu et horaire à définir)

Jeudi 7 Juin, Intervention au sein d'un bar identitaire HSH Le Drôle de, sis 26 rue Jules Legrand (horaire à confirmer)

Jeudi 14 Juin, Intervention au sein du Commerce LGBT Dans un Autre Monde, sis 6 rue de L'Etang, à VANNES de 22h à 1h du matin

Mardi 19 Juin, Intervention sur un lieu de rencontres extérieures du Morbihan (lieu et horaire à définir)

Jeudi 21 Juin, Intervention au sein d'un commerce sur Lorient à confirmer

Samedi 30 Juin, Intervention au sein d'une discothèque sur le département du Morbihan, de 23h à 2h du matin (à confirmer),

### AIDES Haute-Bretagne

Les actions régulières mises en place :

Permanence "santé sexuelle" ouverte aux HSH et Migrants au local de AIDES le jeudi de 17h à 20h

Permanence dépistage communautaire ouverte aux CPP au CAARUD Interm'AIDES le lundi de 14h à 18h.

Permanence "santé sexuelle" ouverte aux HSH au local du CGLBT tous les 1ers mercredi de chaque mois de 18h à 22h.

Les actions HLM (au sein d'établissements identitaires ou à proximité, ainsi que sur des lieux de rencontre extérieure) :

Vendredi 23 mars au sein du bar identitaire HSH L'Insolite situé au 36, rue Dupont des Loges 35000 Rennes de 21h à 23h.

Lundi 26 mars au sein du Centre Social du Point du Jour au 3, rue Jules Guesdes 22000 Saint-Brieuc auprès des résidents du CADA de Saint-Brieuc (à confirmer).

Vendredi 6 avril au sein du bar identitaire HSH L'anathème situé au 2, rue du Capitaine Alfred Dreyfus 35000 Rennes de 21h à 23h.

Mercredi 11 avril, 09 mai et 13 juin au sein du sauna California HSH situé au 7, rue de Léon 35000 Rennes de 22h à 00h00 (à confirmer).

Vendredi 13 avril, 04 mai et 1er juin sur l'Aire du Hil, lieu de rencontres extérieures HSH, sur l'axe Rennes-Nantes à proximité de Noyal Chatillon sur Seiche de 21h à 00h00.

Vendredi 20 avril, 18 mai et 15 juin aux Etangs d'Apigné, lieu de rencontres extérieures HSH, à proximité de Rennes de 15h à 18h

Vendredi 27 avril, 25 mai et 22 juin à proximité du Cosmos, sex-club pour HSH, situé 21 rue de Saint-Malo, de 00h00 à 2h00.

Samedi 05 mai à l'occasion de la soirée de gala Echo d'Afrique, collectif d'associations africaines, à Rennes (horaires et lieu à préciser).

Mardi 15 mai au sein du Pass'âges situé au 1 rue de Bayeux 353000 Fougères auprès des résidents du CADA de Fougères (horaires à définir).

Jeudi 17 mai à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre l'Homophobie à proximité du Maestrum, bar de nuit HSH 12, rue du Duhamel 35000 Rennes (horaires à définir).

Samedi 09 juin à l'occasion de la Marche des Fiertés LGBT de Rennes au village associatif situé au Thabor de 16h à 19h et lors de la soirée organisée à l'Etage du Liberté (à confirmer).

Mercredi 20 et samedi 30 juin sur les plages du Verger et de la Guimorais, lieux de rencontres extérieures HSH, de 14h à 18h (pays de Saint-Malo).

Ces actions se dérouleront conformément à l'arrêté ministériel du 9 novembre 2010 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à VIH, à la convention d'habilitation signée avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et la convention signée avec le CDAG du CHU de Rennes et avec le Conseil Général du Morbihan relatif au CDAG de Vannes et Lorient